Gilbert LAZARD

## DEUX ECHELLES DE TRANSITIVITE

### 1. Introduction

La notion de transitivité, fort ancienne et aujourd'hui fort en vogue, oscille entre deux conceptions, l'une morphosyntaxique, l'autre sémantique. La première définit comme transitifs les verbes qui admettent un "complément d'objet direct" (ce qui suppose que cette dernière fonction soit parfaitement définie : ce n'est pas toujours le cas). Cette définition est tout à fait valable dans les langues, comme par ex. certaines langues australiennes, où les verbes transitifs et les verbes intransitifs forment deux classes disjointes : un verbe est toujours ou transitif ou intransitif. Ailleurs on rencontre des problèmes : il y a des chevauchements entre les deux classes et des cas intermédiaires. Quoi qu'il en soit, cette définition de la transitivité conçue comme une propriété qu'un verbe possède ou ne possède pas n'est opératoire que dans le cadre d'une langue donnée, car les classes de verbes transitifs et intransitifs ne coıncident pas d'une langue à l'autre.

L'autre conception est sémantique : un procès est transitif lorsqu'il porte sur un objet. Par exemple la notion de tuer est transitive parce qu'on tue nécessairement quelqu'un ou quelque chose, celle de tomber ne l'est pas parce qu'elle n'implique aucun objet. Cette conception n'est pas sans fondement, mais elle ne se prête à aucune définition rigoureuse, car la matière sémantique est par nature amorphe. Elle peut guider l'intuition, mais elle est autrement inutilisable en linguistique ; on ne peut asseoir aucune description précise sur une notion indéfinissable. Comme c'est la langue qui impose une forme à la matière sémantique, le linguiste doit partir des données saisissables,

c'est-à-dire des faits morphosyntaxiques, en l'occurrence des constructions : ce sont les différences de construction (les variations d'actance) qui lui permettront de saisir les distinctions sémantiques qui en sont corrélatives.

Une recherche interlinguistique doit donc à la fois prendre pour point de départ les données concrètes offertes par les langues et échapper à l'inconvénient d'une définition restreinte de la transitivité qui n'est utilisable que dans le cadre de chaque langue prise à part. La solution de cette difficulté réside dans une conception scalaire de la transitivité. Cette idée n'est pas neuve. Elle s'est fait jour depuis quelque temps dans les travaux de divers linguistes. Elle s'est révélée utile dans la description de certaines langues, où l'on a repéré des "degrés de transitivité". Dans une perspective de linguistique générale elle doit permettre de construire des échelles qui seraient le cadre invariant des variations manifestées par les langues.

Dans la présente esquisse, qui ne se veut que très sommaire et provisoire, nous ne posons au départ aucune définition de la transitivité. Nous considérons un ensemble (ou plutôt deux ensembles) de changements de construction, sans nous borner aux variations concernant la relation du verbe et de l'objet : le champ observé est beaucoup plus large. Ces variations sont, autant que possible, classées les unes par rapport aux autres en fonction de leurs propriétés intrinsèques : ainsi sont constituées des sortes d'échelles. C'est parce que ces propriétés paraissent relever du domaine de ce que l'on appelle habituellement transitivité que nous proposons de considérer ces échelles comme des échelles de transitivité. Autrement dit la transitivité, telle qu'elle est ici conçue, n'est pas une donnée, mais un construit, d'ailleurs fort complexe, que l'on n'atteint qu'au terme d'une longue série d'analyses.

Les variations de construction se divisent en deux groupes :

- 1) celles qui dépendent du choix du lexème verbal ; des verbes différents peuvent avoir des constructions différentes ;
- 2) celles qui se produisent avec un même verbe et qui sont donc en corrélation avec d'autres facteurs que l'identité du lexème verbal; nous avons choisi de traiter de celles qui sont

en rapport avec la diathèse. Sur ces bases op construit deux échelles, l'une lexicale, l'autre grammaticale.

### 2. Echelle lexicale

Laissons de côté pour simplifier les verbes triactanciels et ceux, s'ils existent, qui n'ont aucun actant. Il est clair que les pôles du continuum sont d'un côté les verbes qui ont toujours deux actants et de l'autre ceux qui n'en ont jamais qu'un. On s'accordera volontiers, je pense, pour reconnaître que les verbes obligatoirement biactanciels sont les plus transitifs et les verbes toujours uniactanciels les moins transitifs (dans une conception scalaire on ne peut se contenter de qualifier une construction ou un verbe de transitif ou intransitifs : ils ne peuvent être que plus transitifs ou moins transitifs). On tient ainsi les deux bouts de l'échelle (ou plutôt d'un morceau, d'ailleurs central, d'une échelle plus longue, c'est-à-dire plus générale). D'autres verbes se placeront entre les deux. En voici quelques exemples :

- 1) Les verbes biactanciels facultatifs. C'est, par ex., en français ceux qui peuvent avoir ou non un objet. On distingue deux sous-classes. La première est celle des verbes comme manger qui ont le même sens avec et sans objet : que je mange tout court ou que je mange une andouillette, l'action est la même et c'est toujours moi qui mange. La deuxième sous-classe est celle des verbes dits "symétriques" ou "réversibles", comme casser, brûler, finir, qui changent d'orientation selon qu'ils sont biactanciels ou uniactanciels : je casse la branche, la branche casse.
- 2) Les verbes à objet "interne", qui n'admettent comme objet qu'un substantif de même sens que le verbe. Entendu dans un sens un peu plus large, ce groupe comprend les verbes qui n'admettent comme objets que des substantifs choisis dans une classe très restreinte : on vit sa vie ou des jours difficiles, on ne peut quère parler qu'une langue.

- 3) Les verbes impersonnels pourvus d'un objet. On pense aux expressions telles que, en latin, me pudet "j'ai honte", me paenitet "je regrette". Ici le choix de l'objet est libre (pourvu qu'il soit humain), mais il n'y a pas d'agent. Le verbe est à la 3e personne du singulier, mais cette troisième personne ne représente rien ni personne : elle ne peut être explicitée. Ces verbes ne sont biactanciels que d'apparence : il n'en faut pas moins tenir compte de leur forme qui les distingue des uniactanciels.
- 4) Les verbes "anti-impersonnels". J'ai proposé d'appeler de ce nom les verbes, qui, dans certaines langues ergatives, sont pourvus d'un agent quelconque et d'un objet à la 3e personne inexplicitable (Lazard 1985). Ces verbes sont symétriques des précédents: dans les impersonnels la place de l'agent est marquée, mais vide, dans les anti-impersonnels c'est celle de l'objet. Voici un exemple en pashto. Dans cette langue les verbes au passé ont une construction ergative: l'agent est au cas oblique et le verbe s'accorde avec l'objet. [1] est une phrase ergative normale avec agent et objet, [2] est un verbe anti-impersonnel. Dans [2] le verbe est à la 3e personne du pluriel, mais elle ne peut être explicitée par aucun substantif.
- [1] sari xəza lid-əla homme/OBL femme/DIR voir-3SG/FEM "L'homme voyait la femme."
- [2] sari xand-əl rire-3PL "L'homme riait."

Des verbes de ce genre existent aussi en kurde, en hindi, en géorgien, etc.; en basque, où ils sont assez nombreux, on les appelle "verbes déponents". Comme les impersonnels, ils sont biactanciels par la forme et uniactanciels par leur sens.

Voilà donc plusieurs types de verbes qui, à un titre ou à un autre, sont qualifiés pour prendre place entre les pôles de transitivité maximum et de transitivité minimum. Le problème est de savoir où exactement les placer et comment les classer les uns par rapport aux autres. On admettra sans doute volontiers que les verbes à objet interne doivent se situer à proximité

du pôle moins. En effet ils sont généralement uniactanciels, et quand un objet les accompagne, il résulte d'un choix très limité. Les verbes facultativement biactanciels, qui peuvent n'avoir pas d'objet, mais dont l'objet, quand ils en ont un, est choisi librement, seront placés entre les verbes à objet interne et le pôle plus. Schéma:

verbes oblig. verbes facult. verbes à verbes uniact. biact. biact. objet interne

Il faudrait encore classer entre eux les deux types de verbes facultativement biactanciels, le type manger et le type casser. Mais quel doit être le critère ? Peut-être conviendraitil de faire intervenir ici le degré d'humanitude des actants. Dans ce cas on serait tenté de traiter comme plus transitif le type manger parce qu'il a toujours un actant humain ou animé.

Le classement des verbes impersonnels et anti-impersonnels entre eux et par rapport aux précédents est aussi un problème délicat. Les impersonnels sont-ils plus transitifs que les anti-impersonnels ou inversement ? Où trouver un critère ? Peut-être dans une hiérarchie des actants. Si l'on considère (mais c'est très hypothétique) que dans la transitivité d'un procès l'existence d'un agent est plus importante que celle d'un objet, on conclura que les anti-impersonnels sont plus transitifs. Cette hypothèse a en tous cas l'avantage de s'accorder avec l'intuition. En effet les anti-impersonnels décrivent généralement des actions (voir plus bas), tandis que les impersonnels expriment souvent des états psychiques ou autres.

Resterait à ordonner ces deux classes de verbes par rapport aux deux précédentes. On n'en voit guère le moyen, car les propriétés des unes et des autres sont trop différentes. La solution la plus conforme aux faits serait probablement de placer ces deux groupements de verbes non point sur une même ligne, mais sur deux lignes parallèles joignant l'une et l'autre les pôles de transitivité max mum et minimum. Comme nos quatre classes de verbes ne sont qu'un petit échantillon d'une grande variété

de classes, rien n'empêche de penser que nombre d'autres parallèles devraient s'ajouter aux deux premières. Cette échelle doit être plutôt un faisceau.

Nous n'avons jusqu'à présent considéré que les propriétés formelles des verbes en question, et c'est sur ces bases qu'ont été établis les classements qui les hiérarchisent. Il est loisible, ceci fait, de s'interroger sur les corrélats sémantiques de ces classifications. Les constatations sont instructives.

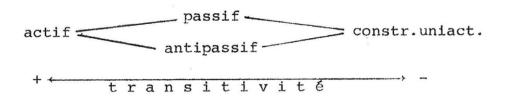
Je ne prendrai qu'un exemple, celui des verbes anti-impersonnels. On observe que ces verbes, dans les diverses langues où ils existent, appartiennent en gros aux mêmes sphères sémantiques : ce sont des cris d'animaux, des manifestations physiologiques semi-volontaires (éternuer, tousser, rire, etc.), certains mouvements (mais non exactement des déplacements), certaines activités (mais non exactement des actions), des comportements, etc. Ces procès émanent d'un agent, généralement humain ; ils n'ont pas d'objet extérieur, mais ils sont observables par les sens, de telle manière que leur manifestation est en quelque sorte leur objet (v. Lazard 1985). On aperçoit un isomorphisme entre le sémantisme de ces verbes et leur morphosyntaxe si particulière. Comme le procès est une sorte d'action, qui émane d'un agent, le verbe est construit ergativement comme les verbes d'action. Mais, comme ce procès n'a pas d'autre objet que sa propre manifestation, le verbe n'a pas d'objet grammatical explicitable.

On comprend dès lors pourquoi ces verbes se situent en position intermédiaire dans le continuum de transitivité. Semi-transitifs par leur morphosyntaxe, ils ont un contenu sémantique que l'intuition peut aussi regarder comme semi-transitif. Et ce contenu sémantique fournit un principe d'explication de leurs propriétés morphosyntaxiques et de leur place hiérarchique parmi les autres classes de verbes. Autrement dit on entrevoit ici, sur un point particulier, le sens de l'échelle de transitivité.

# 3. Echelle grammaticale

Nous avons, à la fin de l'article précédent (ci-dessus p. 50) présenté un schéma ordonné des relations de diathèse. Ce

schéma n'est autre qu'une échelle de transitivité, puisqu'il représente à gauche des constructions biactancielles nettement caractérisées, à droite les constructions uniactancielles, et, au milieu, des constructions intermédiaires, qui ont des traits communs, on l'a montré, avec les biactancielles et avec les uniactancielles. Reprenons-le en le modifiant légèrement.



Il y a peu de chose à ajouter ici, si ce n'est que ce diagramme est très simplifié. Le passif et l'antipassif y sont figurés comme unitaires, alors qu'en réalité ils se présentent (surtout le passif) sous des formes nombreuses (v. ci-dessus p.10 sq.) et qu'une même langue en a souvent plusieurs qui lui servent à exprimer des nuances diverses. Ces formes différentes de passif (et d'antipassif), quoique toujours intermédiaires en tant que passives (ou antipassives) entre le pôle plus et le pôle moins, doivent se placer différemment sur l'échelle de transitivité.

Soit, par exemple, en français les phrases [72-76] de l'article précédent (p. 29). [72] est l'actif, construction de transitivité maximum. Comment classer entre elles [73-76]? [73] est sans doute la plus transitive, parce qu'elle comporte un agent identifié, [76] la moins transitive, parce qu'elle ne comporte ni même n'implique aucun agent. Restent [74] et [75], qui sont à peu près synonymes. [75] implique un agent, qui reste indéterminé; dans [74] on représente un agent humain indéterminé. Comme l'agent indéterminé est exprimé dans [74], alors qu'il est seulement impliqué dans [75], et comme en outre dans [74] la forme du verbe et la construction sont de type actif, cette phrase doit être considérée comme plus transitive que [75].

Cette solution vaut ce qu'elle vaut : elle peut être contestée. Ce petit problème n'a été introduit qu'à titre d'exemple de ceux qui se poseront à qui voudrait construire une échelle plus détaillée.

# 4. Interférences

Ces deux échelles, lexicale et grammaticale, de transitivité sont indépendantes, mais elles ont des points de contact. On sait que, en français, tous les verbes transitifs (au sens traditionnel du terme) n'ont pas de passif : on dit cet exposé comporte deux parties, les deux parties que comporte cet exposé, mais non \*les deux parties qui sont comportées par cet exposé. Parfois même ce sont deux emplois d'un même verbe qui manifestent des propriétés différentes au regard des variations de diathèse. tuer est un verbe transitif par excellence et comme tel doué d'un passif très usuel : pourtant, si l'on tue le temps, on ne peut pas dire que \*le temps est tué. Autre exemple, en mam quelques verbes ne s'emploient qu'à l'antipassif, quelques autres ne sont usités qu'au passif (England 1983: 178).

On peut présumer que ces restrictions de diathèse sont en rapport avec la place de ces verbes sur l'échelle lexicale de transitivité. Les verbes français dépourvus de passif ne sont pas des verbes d'action : ils désignent des états ou des localisations et doivent donc se situer assez bas dans la hiérarchie de transitivité lexicale. On peut de même soutenir que les deux emplois de tuer ne sont pas au même niveau de transitivité lexicale : tuer (tuer quelqu'un), du fait qu'il exige un objet animé, peut (et doit) être placé à un plus haut degré de transitivité que tuer (tuer le temps).

Quant aux verbes mam, on peut présumer qu'ils ont quelque propriété qui explique leur particularité de diathèse. Ce n'est peut-être pas par hasard que les deux exemples de verbes simples employés seulement à l'antipassif que donne England ont des sens ("vivre" et "rire") qui ailleurs sont exprimés par des verbes anti-impersonnels.

Il peut sembler paradoxal que des verbes comme comporter, bas situés sur l'échelle de transitivité lexicale, ne possèdent, sur l'échelle de transitivité grammaticale, que la forme la plus haut située, l'actif. Mais cela s'explique. L'actif est la forme non marquée des constructions biactancielles. D'autre part le passage de l'actif au passif est une réduction de transitivité;

or les verbes en question sont déjà en eux-mêmes peu transitifs; les mettre au passif serait réduire encore une transitivité déjà faible : il faut croire qu'on n'en a pas besoin. On entrevoit ici tout un jeu subtil, mais qui a sa logique.

#### NOTES

l Dont le plus connu est celui de Hopper et Thompson (1980), qui a suscité nombre d'études intéressantes, notamment le volume collectif dirigé par les mêmes auteurs (1982).

 $<sup>^2</sup>$  Par exemple Hagège (1981: 67 sqq.) pour le comox, cf. aussi Hagège (1982: 50).

<sup>3</sup> En géométrie non euclidienne!

<sup>4</sup> Tsunoda (1981) l'a fait pour les langues australiennes. Il a classé un certain choix de verbes selon leur sens et étudié la construction où ils entrent. Il en ressort clairement que les verbes de construction ergative sont des verbes d'action, c'est-à-dire des verbes dont le sens est intuitivement considéré comme fortement transitif, par ex. tuer, briser, frapper. Mais les autres classes ne se laissent guère hiérarchiser. Dans un article ultérieur (Tsunoda 1985) l'enquête est étendue à une dizaine de langues : anglais, japonais, basque, tibétain, avar, tongien, samoan, djaru, warrungu, esquimau. Les verbes sont divisés en 7 classes de sens, depuis ceux (cl.1) qui ont un "direct effect on patient" (tuer, briser, etc.) jusqu'à ceux (cl.6 et 7) qui désignent une simple relation (posséder, ressembler, etc.) et une aptitude (être apte à, capable de). Une table présente les constructions requises dans chaque langue par chaque classe de verbes. Il est clair que la construction ou "cadre casuel" (case frame) est toujours pour la classe 1 NOM-ACC dans les langues accusatives et ERG-ABS dans les langues ergatives, et qu'elle ne l'est jamais pour les cl.6 et 7. Les deux extrémités du tableau sont donc éloquentes. Mais dans le milieu (cl.2-5) la situation est beaucoup moins nette. Diverses constructions apparaissent souvent dans une même langue pour une même classe, y compris les "cadres" NOM-ACC et ERG-ABS. Mais il est difficile de fonder une hiérarchie des classes sur la répartition de ces constructions : celle qu'adopte l'auteur semble bien plus sémantique (donc intuitive) que morphosyntaxique.

#### SIGLES

ABS	absolutif	NOM	nominatif
ACC	accusatif	OBL	cas oblique
DIR	cas direct	PL	pluriel
ERG	ergatif	SG	singulier
FEM	féminin		

#### REFERENCES

- ENGLAND, N.C. 1983: A Grammar of Mam, a Mayan Language, Austin, University of Texas Press.
- HAGEGE, C. 1981: "Le comox lhaamen de Colombie britannique", Parris, Amerindia (numéro spécial n° 2).
  - je?). 1982: La structure des langues, Paris, P.U.F. (Que sais-
- HOPPER, P.J.-THOMPSON, S.A. 1980: "Transitivity of grammar and discourse", Language 56, 251-99.
  - demic Press (Syntax and Semantics, 15).
- LAZARD, G. 1985: "Anti-impersonal Verbs, transitivity continuum and the notion of transitivity", in SEILER, H., ed., Language Invariants and Mental Operations (International Interdisciplinary Conference held at Gummersbach/Cologne, September 18-23, 1983), Tübingen, G. Narr Verlag, 115-23.
- TSUNODA, T. 1981: "Split case-marking patterns in verb-types and tense/aspect/mood", Linguistics 19, 389-438.
  - 1985: "Remarks on transitivity", Journal of Linguistics 21, 385-96.